

Compte-rendu du Bureau

Réunion du 5 avril 2018

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 14h à Ebreuil à la maison des services, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Racauds » à Gouttières
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pré Riollant » à Champs/St-Quintin sur sioule
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau de Pérol à Prondine
- Avis sur les inventaires zones humides du SMADC
- Stage zones humides sur la Sioule Aval
- Réflexion sur la pratique du canoë sur la Sioule
- Point d'information sur le projet CAPRICE – chaine des Puys
- Projets communication 2018
- Questions diverses

LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusé
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil (03)	Présent
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Excusé
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Excusé
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	Excusé
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Excusé
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	Excusé
Madame	Audrey	PONS	EDF	Présente
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	CEN Allier	Présent
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Excusée
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	Présente
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Excusé
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de Sioule	Présent
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente

AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU PLAN D'EAU « LES RACAUDS » A GOUTTIERES

Le plan d'eau « les Racauds » situé sur la commune de Gouttières appartient à Mme PERCEVAULT. L'autorisation délivrée en 1980 est caduque depuis 2010. La propriétaire souhaite maintenir son plan d'eau et s'est alors rapproché de Michel FOURILLON pour l'établissement de son dossier de renouvellement d'autorisation.

Actuellement, le plan d'eau est sur cours d'eau, alimenté par le Chalamont classé comme réservoir biologique sans pour autant classé en liste 1. L'ensemble des travaux de mise en conformité comprennent :

- une dérivation « hydraulique » de type tuyau
- une prise d'eau
- un dispositif d'extraction d'eau de fond et un faux moine
- un déversoir de crue
- l'aménagement de la pêcherie

- un bassin de décantation des boues
- la suppression de la végétation arbustive sur le corps de digue

Les membres du Bureau de la CLE :

- **Soulignent la volonté du pétitionnaire et de son acquéreur à vouloir se mettre en conformité avec le SAGE Sioule.**
- **Considèrent que le projet n'est que partiellement conforme au règlement du SAGE Sioule. La prise d'eau est surdimensionnée par rapport au strict volume nécessaire.** La prise d'eau dimensionnée sur la base du 1/3-2/3 suivie d'une canalisation de Ø150 mm autorise le prélèvement à 18 L/s. Le strict volume nécessaire au bon fonctionnement du plan d'eau n'a pas été étudié. Les besoins peuvent être estimés comme suit : 4 L/s/ha pour couvrir les pertes par évaporation et 10 L/s/ha pour couvrir les besoins des populations en cyprinidés (renouvellement en oxygène, maintien d'une température correcte, ...). Ainsi, sur cette base, le strict volume nécessaire au besoin peut être estimé à 10 L/s.
- **Considèrent que le débit de vidange du plan d'eau est trop important et risque de porter atteinte à la fonctionnalité des milieux aquatiques situés en aval.** Il est généralement préconisé de ne pas dépasser 1/4 voire 1/5 du module. Cela porterait le débit de vidange à 2,5L/s soit une vidange en 55 jours. Cela semble peut acceptable. Un compromis à 10 L/s permettrait une vidange en 14 jours.

Le bureau de la CLE émet un **avis réservé** à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Racauds » sous réserves de :

- **Limitier un prélèvement maximal de 10 L/s correspondant au strict volume nécessaire**
- **Rabaisser le débit de vidange maximal à 10 L/s**

AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU PLAN D'EAU « PRE RIOLLANT » A CHAMPS/ST-QUINTIN SUR SIOULE

Le plan d'eau « Pré Riollant » sur les communes de Champs et St-Quintin-sur-Sioule appartient à Mme LESCURE. L'autorisation délivrée en 1973 est caduque depuis 2003. La propriétaire a trouvé un acheteur et pour finaliser la vente souhaite demander le renouvellement d'autorisation du plan d'eau. M. FAURILLON a ainsi établi son dossier administratif.

Le plan d'eau est d'ores et déjà en dérivation. Celle-ci est fonctionnelle mais n'est pas franchissable. La mise en conformité requière :

- l'aménagement de la prise d'eau
- un déversoir de crue complémentaire
- l'aménagement de la dérivation pour être franchissable
- l'aménagement du moine (si besoin)
- la création d'une pêcherie
- la suppression de la végétation arbustive sur le corps de digue

Les membres du Bureau de la CLE :

- **Soulignent la volonté du pétitionnaire et de son acquéreur à vouloir se mettre en conformité avec le SAGE Sioule.**
- **Considèrent que le projet n'est que partiellement conforme au règlement du SAGE Sioule. La prise d'eau est largement surdimensionnée par rapport au strict volume nécessaire.** La prise d'eau dimensionnée sur la base du 1/3-2/3 suivie d'une canalisation de Ø300 mm autorise le prélèvement à 200 L/s. Le strict volume nécessaire au bon fonctionnement du plan d'eau n'a pas été étudié. Les besoins peuvent être estimés comme suit : 4 L/s/ha pour couvrir les pertes par évaporation et 20 L/s/ha pour couvrir les besoins des populations en salmonidés (renouvellement en oxygène, maintien d'une température correcte, ...). Ainsi, sur cette base, le strict volume nécessaire au besoin peut être estimé à 20 L/s.
- **Considèrent que le débit de vidange du plan d'eau est trop important et risque de porter atteinte à la fonctionnalité des milieux aquatiques situés en aval.** Il est généralement préconisé de ne pas dépasser 1/4 voire 1/5 du module. Cela porterait le débit de vidange à 12-15L/s (pour le module de 58 L/s estimé par la DREAL) soit une vidange en 12-16 jours.
- **Considèrent que la hauteur de chute de la passe à poissons est trop importante.** Elle nécessiterait la présence d'une fosse d'appel importante pour garantir son franchissement, fosse qui risque d'être à court terme remplie de matériaux charriés par les eaux de la Cigogne rendant ainsi la passe difficilement franchissable.

Le Bureau de la CLE émet un **avis réservé** à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pré Riolant » sous réserves :

- **limiter un prélèvement maximal de 20 L/s correspondant au strict volume nécessaire**
- **Rabaisser le débit de vidange maximal à 15 L/s**
- **Vérifier le fonctionnement du moine**
- **Revoir la conception de la passe à poisson de manière à ce que la chute entre les points bas des échancrures avoisine les 15 cm**

AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU PLAN D'EAU DE PEROL A PRONDINES

Le plan d'eau de Pérol à Prondines appartient à M. RENARD suite au décès des anciens propriétaires. L'autorisation délivrée est caduque. Le plan d'eau est resté plusieurs années à l'abandon mais aujourd'hui le nouveau propriétaire souhaite réinvestir le site.

Il a fait appel à Géoval pour réaliser son dossier de demande de renouvellement d'autorisation. Il est précisé qu'historiquement le plan d'eau était en dérivation. Toutefois, suite à des travaux sur la buse située en amont de la dérivation, celle-ci n'a plus été alimentée. Progressivement, cette dérivation s'est comblée. La commune s'est engagée à réaliser des travaux sur la buse afin que la dérivation puisse être à nouveau alimentée. Des travaux sur la dérivation sont cependant nécessaires pour la rendre fonctionnelle. Le dossier ne les présente pas.

Les membres du Bureau de la CLE :

- **Considèrent que le dossier fourni ne correspond pas à un dossier de demande d'autorisation unique tel que la réglementation l'exige.** Le dossier est très incomplet.

- **Considèrent que la remise en eau du plan d'eau**, en assec depuis de nombreuses années comment en témoigne les photographies aériennes, **et sa gestion ne doivent pas être une source de dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques** d'autant plus qu'il est situé en tête de bassin versant.
- **Considèrent que le dimensionnement de la prise d'eau est conforme au règlement du SAGE.** Toutefois, un calage sera nécessaire.
- **Considèrent que le maintien du plan d'eau sans dérivation n'est pas conforme au règlement du SAGE Sioule. Une étude complémentaire est nécessaire.**

Le Bureau émet un **avis défavorable** au renouvellement d'autorisation du plan d'eau de Pérol et propose que soit **déposer un dossier complémentaire** présentant notamment un projet de dérivation écologique, les équipements à réaliser (moine, pêcherie, ...), la gestion des vidanges et la gestion piscicole.

AVIS SUR LES INVENTAIRES ZONES HUMIDES DU SMADC

Les communes de St-Etienne-des-Champs et de Saint-Avit ont sollicité l'avis de la CLE sur l'inventaire des zones humides conduits par le SMAD sur leur territoire.

Le Bureau émet un **avis favorable** aux deux inventaires.

STAGE ZONES HUMIDES SUR LA SIOULE AVAL

A la demande de la CLE, l'EP Loire a procédé au recrutement d'un stagiaire pour initier l'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule aval. La stagiaire recrutée s'est malheureusement désistée 10 jours avant de commencer sa mission. Un nouvel appel à candidature a été lancé en vain.

L'EP Loire propose de profiter de l'année 2018 pour étudier la faisabilité de recruter un ou plusieurs chargés d'étude afin de finaliser l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin, à l'image de ce qui est conduit actuellement par le SMAD des Combrailles.

Le Bureau est entièrement favorable à cette proposition.

REFLEXION SUR LA PRATIQUE DU CANOË SUR LA SIOULE

Cet été, la DDT 63 a été interpellée à plusieurs reprises par une forte fréquentation des canoës sur le secteur de Châteauneuf-les-Bains. Les riverains s'interrogent sur l'impact des canoës qui frottent le fond de la Sioule et se plaignent que les pratiquants empruntent leur bief voire s'installent sur leur propriété. Ce manque de civisme ainsi que le bruit est un frein à la tranquillité des riverains. Le problème des faibles débits est également soulevé.

Audrey PONS, EDF, précise que, cet été, il a été nécessaire de déstocker le barrage des Fades durant 80 jours afin de satisfaire le débit garanti de 2,5 m³/s en aval de Queuille. Le barrage des Fades n'a pas vocation

première à soutenir les étiages. Dans l'hypothèse qu'un débit de 5 m³/s soit assuré en aval de Queuille, le barrage des Fades serait alors vidé très rapidement.

Pierre A. TERIITEHAU considère que l'activité canoë est indispensable pour faire vivre le territoire et ainsi maintenir les commerces. Les habitants doivent en avoir conscience. Pour autant, cette pratique doit être encadrée pour éviter les dérives. Par ailleurs, les touristes ne sont pas les principaux responsables des déchets présents en bordure de Sioule. Une multitude de pneus usagés y sont déversés par les autochtones.

Bernard DEVOUCOUX ajoute que pour la préservation de la Sioule classée en site Natura 2000, des aménagements doivent être réalisés comme des aires de pique-nique, des poubelles, des toilettes, ...

Céline BOISSON propose qu'un groupe de concertation regroupant les acteurs concernés soit mis en place rapidement afin que des pistes d'amélioration puissent être opérationnelles dès cet été.

Ce groupe de concertation se composera comme suit :

- Les communautés de communes riveraines
- Les communes riveraines
- Les fédérations de pêches et leurs AAPPMA
- Les loueurs de canoë
- Les CEN
- Les DDT et DDCSPP (services jeunesse et sport)
- EDF
- Riverains

La 1^{ère} réunion aura lieu le 26 avril prochain à Ebreuil.

POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET CAPRICE – CHAÎNE DES PUY

Le projet de recherche CAPRICE est en passe d'être lancé. L'Agence de l'Eau a donné un avis favorable à la demande de subvention déposée par l'Université d'Auvergne le 19 mars dernier et la Région (FEDER) devrait se prononcer très prochainement.

PROJETS COMMUNICATION 2018

Comme chaque année, il sera organisé un forum des élus. Pour plus de commodité, il aura lieu en septembre. Le thème sera fixé ultérieurement.

Dans le cadre du rendez-vous de l'eau, Pascal ESTIER propose d'aborder l'hydroélectricité. Audrey PONS propose qu'un article soit également inclus dans le prochain journal de la Sioule.

Le prochain journal de la Sioule permettra d'aborder la valeur de la Sioule pour le territoire (interview), les actualités du SAGE (étude tête de bassin, nouvelle plaquette, Gémapi, avis, ...), les réalisations du Contrat territorial. Le dossier pourrait porter sur le fonctionnement de la Chaîne des Puy afin de faire le lien avec le lancement du projet de recherche.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 17h30.